

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **85 (1949)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Le Bulletinier...* — Vaud: *Assemblée générale de la S.P.V.* — Moudon. — Genève: *U.I.G.D.: Séance administrative du 8 décembre.* — Neuchâtel: *Une lettre.* — *Quelques précisions.* — *Mise au point.* — Jura: *Pour l'an neuf.* — *Choses sérieuses.*

PARTIE DOCUMENTAIRE: C.: *La Suisse économique.*

PARTIE PRATIQUE: B. C.: *Allemand (exercices sur le pronom relatif).*

PARTIE CORPORATIVE

LE BULLETINIER

présente pour 1949 à tous ses correspondants et à tous ses lecteurs des vœux qui, s'ils sont tardifs, n'en sont pas moins sincères. Il espère que les articles nombreux qu'il recevra seront toujours trop courts lors de la mise en page et qu'ils paraîtront toujours trop brefs à ceux qui les liront. Il espère enfin que notre modeste journal continuera à être utile à tout le corps enseignant romand et qu'ainsi il contribuera aux progrès de notre école.

G. W.

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S.P.V.

Dimanche 30 janvier 1949, au Casino de Montbenon, Lausanne.

I. Assemblée des délégués, à 9 h. 15

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société coopérative « Caisse de secours et invalidité ».
4. Discussion des rapports des délégués auprès des diverses associations.
5. Propositions du Comité central.
6. Election d'un vérificateur des comptes.
7. Propositions des délégués.

II. Assemblée générale de la S.P.V., à 14 h. 15

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Rapport du Comité central.
3. Rapport des vérificateurs des comptes de la S.P.V.
4. Budget et cotisations S.P.V.
5. Propositions des sections.
6. Propositions individuelles.

7. Elections statutaires :
 - a) du bureau de l'assemblée générale ;
 - b) d'un membre du Comité central.

III. Assemblée de la Société coopérative « Caisse de secours et invalidité »

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Rapport des vérificateurs des comptes.
4. Budget et cotisation.
5. Propositions individuelles.
6. Elections statutaires :
 - a) du bureau de l'assemblée ;
 - b) d'un membre du Conseil d'administration.

Lausanne, le 3 janvier 1949.

*Comité S. P. V.
Conseil d'administration.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S.P.V.

Cette année l'assemblée générale S.P.V. pourra de nouveau avoir lieu, selon la tradition, le dernier dimanche de janvier. Depuis une année déjà, la salle est retenue pour cette importante manifestation où l'on verra accourir tous les membres fidèles de notre corporation.

Pour attirer ceux qui n'ont pas encore pris la bonne habitude d'assister à l'assemblée annuelle, le Comité central a fait appel au Chœur de Lausanne, qui a accepté de venir chanter pour nous au début de l'après-midi. De nombreux collègues font partie de ce chœur. Voici le programme que nous donnera ce remarquable ensemble vocal sous la direction de M. Hans Haug :

AVE MARIA	Arcadelt
EXULTATE DEO	Scarlatti
IL BIANCO ET DOLCE CIGNO	Arcadelt
AL MORMORAR	Gastoldi
MUSICIENS QUI CHANTEZ	Waelrant
SANCTUS DU REQUIEM	Verdi

Nous ne doutons pas que la perspective d'entendre de belles œuvres de la Renaissance exécutées par un chœur réputé sous la direction d'un musicien de grand talent, attirera à Lausanne le 30 janvier des centaines de membres de la S. P. V. La salle de Montbenon est assez vaste pour les accueillir tous ; ils ne regretteront pas de s'être déplacés car, en plus du plaisir qu'ils auront à revoir des amis, ils entendront avec intérêt le rapport sur l'activité du comité cantonal en 1948. Ce rapport, auquel notre président Gfeller met la dernière main, précisera en particulier la situation du corps enseignant primaire dans le nouveau statut des fonctions publiques, les démarches que sa mise en vigueur a occasionnées au comité en 1948, les perspectives d'avenir. Tous ceux, ils sont rares il est vrai, que notre situation matérielle intéresse un peu, auront là une occasion d'éclairer leur lanterne.

Encore quelques détails pratiques :

Le comité central recevra jusqu'au 22 janvier les propositions des sections et les propositions individuelles qui devront être débattues à l'assemblée générale.

Le résumé financier et les rapports des vérificateurs des comptes paraîtront dans le bulletin du 22 janvier.

Dans ce même numéro du bulletin sera publié le rapport du Conseil d'administration de la Société coopérative « Caisse de secours et invalidité ».

M. Mt.

S.P.V. Moudon. — La section de Moudon a tenu son assemblée de fin d'automne, le 27 novembre écoulé. Dans cette séance, ses membres unanimes ont voté une résolution, adressée au Comité central, demandant que le corps enseignant soit payé directement et intégralement par l'Etat.

R. M.

GENÈVE

U. I. G. - DAMES

SÉANCE ADMINISTRATIVE

du 8 décembre 1948 à 17 h., Brasserie Centrale

1. Communications de la présidente :

a) Mlle Meyer nous communique une lettre rédigée par le « Centre de liaison » pour demander le maintien en fonctions des femmes admises dans l'administration des services hospitaliers. Notre présidente signera cette lettre au nom de l'Union.

b) Le cours de Mlle Müller (Psychologie féminine), aura lieu tous les 15 jours à partir du 28 janvier, le vendredi à 17 heures (un avis ultérieur indiquera le lieu). Les inscriptions seront prises au début du cours et Mlle Müller recommande aux personnes qui désirent le suivre la lecture de deux livres :

Elisabeth Huguenin : « La Femme à la recherche de son âme » ;

Mme Audéoud : « Eve et l'arbre de la connaissance ».

c) Notre assemblée administrative annuelle aura lieu comme de coutume en février. Il faut penser au renouvellement du comité et présenter à l'avance des propositions.

d) « Ecole publique et éducation nouvelle », tel est le sujet choisi pour le congrès S.P.R. de 1950. Notre section devra présenter un rapport ; que celles qui désirent participer à son élaboration s'inscrivent comme membres de la commission.

e) « Enquête sur l'état d'esprit de nos écoliers » (*Educateur* du 4 décembre 48). Il faut que nous formions des groupes pour examiner les questions intéressant tel ou tel degré afin de donner des réponses précises. Nous trouverons là déjà des documents qui pourront être utilisés pour le rapport du congrès.

f) Enseignement de l'instruction civique : de même que nos collègues messieurs nous trouvons regrettable l'obligation d'attribuer cinq notes par an pour cet enseignement. Mme Arago demande que l'appréciation

soit comprise pour un tiers dans la note d'histoire. Nous écrirons à M. Picot pour appuyer la réclamation de la section des messieurs et lui soumettre cette nouvelle proposition.

g) Nous adresserons aussi une lettre au D.I.P. au sujet des cours obligatoires de gymnastique (constatations, critiques, suggestions).

h) Une délégation de notre comité a été reçue récemment par M. Picot. Au cours de cette entrevue, le président du Département a accepté de revoir la question des inégalités de traitements entre les jeunes qui s'inscrivent pour des postes à la campagne et celles qui y sont envoyées d'office. Il nous a offert de participer à l'une de nos séances pour traiter la question des rapports entre le corps enseignant et le D.I.P. d'une part, le D.I.P. et les parents, d'autre part. Nous avons encore demandé à connaître le point de vue du D.I.P. quant à la situation des suppléantes.

Propositions individuelles : 1. Une proposition de Mlle Godel, concernant 4 suppléantes qui ont fonctionné comme telles sans interruption depuis 1931 est mise en discussion. Des modifications sont proposées. Un complément d'information se révélant nécessaire, la proposition ne pourra être mise aux voix que lors d'une prochaine assemblée. 2. Proposition de Mlle Bernard : ne pourrions-nous pas demander que la « Protection des mineurs » nous mette au courant des cas graves dont elle a dû s'occuper, lorsque ces enfants entrent dans nos classes ? Cela nous paraît tout à fait désirable, et la proposition pourra s'étendre aux cas examinés par le service d'observation.

Pour terminer, Mlle Charmot nous lit une lettre de M. Catelain, l'économiste de St-Jean d'Aulph, qui nous remercie de nos derniers envois. La commission se rendra au Sanatorium avant Noël pour y porter du riz et du chocolat. Séance levée à 18 h. 30.

Bl. Godel.

NEUCHÂTEL

M. le conseiller d'Etat E. Renaud, chef du Département des finances, s'est ému de l'article intitulé : **Après la session**, paru dans notre numéro du 4 décembre. Il nous a adressé, en date du 16 décembre, la lettre suivante :

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL DÉPARTEMENT DES FINANCES

A la Rédaction de
« Educateur et Bulletin corporatif »

Messieurs,

Vous avez publié dans un des derniers numéros de votre bulletin (sauf erreur celui du 4 décembre 1948), sous le titre « Après la session » et sous la signature S.Z., l'information suivante :

« Les déclarations faites au Grand Conseil par M. le conseiller d'Etat Renaud, diversement commentées par la presse, ont causé chez bon nombre de fonctionnaires une déception compréhensible. Ceux qui espèrent la normalisation d'un statut depuis longtemps désuet, croyaient pouvoir

s'attendre à autre chose qu'à un rappel de leur situation de « privilégiés ».

Sous la forme où elle est donnée cette information est tendancieuse et je conteste en particulier de la façon la plus formelle avoir parlé de « privilégiés » en faisant allusion aux fonctionnaires. Les délégués de ces derniers ont été exactement renseignés par les représentants du Conseil d'Etat au sujet de la question de la « normalisation » des traitements au cours d'une conférence qui a eu lieu le 4 décembre 1948.

Je vous prie de vouloir bien remettre les choses au point en publiant la présente dans votre prochain bulletin.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le conseiller d'Etat
chef du Département des finances :*

E. RENAUD.

QUELQUES PRÉCISIONS

La protestation de M. Edgar Renaud se justifie en ce sens que la dernière phrase du paragraphe cité se prête à l'équivoque et peut faire attribuer à cet honorable et très estimé magistrat des sentiments que, bien certainement, il n'éprouve pas.

Cette ultime phrase d'un bref communiqué écrit à la hâte — le temps pressait de l'expédition au journal — exprime du reste assez mal ce que j'avais à dire. Je vais donc, puisque l'occasion se présente, m'efforcer d'éclairer ma lanterne.

Il me faut tout d'abord préciser que, si la première partie du paragraphe s'applique à l'ensemble des titulaires de fonctions publiques, la seconde concerne tout spécialement le corps enseignant primaire. Or, il est incontestable que, pour toute une partie de la population, de la population rurale notamment, les instituteurs et les institutrices sont les élus préférés de dame Fortune. Alors qu'on admet sans difficulté l'automobile de luxe du commerçant ou de l'industriel, on discute le salaire du pédagogue qui émarge, assez lourdement parfois, au budget communal ; on lui envie ses vacances, sans se douter qu'elles sont assez souvent une occasion de réaliser, dans un petit trou pas cher, de modestes économies ménagères ou vestimentaires ; on ne se fait pas faute de lui servir de temps à autre quelque petite allusion plutôt désobligeante, comme certains collègues ont pu et peuvent en faire l'expérience.

Cette situation qui n'est pas nouvelle, mais qui semble s'aggraver à mesure que la hausse des traitements exerce sa répercussion sur les finances communales n'est point ignorée en haut lieu. On peut donc s'étonner de devoir constater le fait suivant : Chaque fois, ou presque chaque fois qu'un directeur des finances chargé de défendre la caisse de l'Etat contre les revendications des fonctionnaires, fait, dans ce but, un exposé rappelant au législatif des concessions antérieures, on peut être certain que, dans le choix des chiffres cités pour appuyer son argumentation, les avantages obtenus par le corps enseignant primaire ont été l'objet d'une attention toute spéciale.

Ainsi qu'on peut s'en convaincre par maints comptes rendus des journaux, cette coutume n'est point particulière au canton de Neuchâtel. M. Edgar Renaud n'a donc fait que suivre une tradition en nous assurant, dans son rapport, une place honorable aux côtés de mesdames les sténodactylographes.

Donc, grâce aux bons offices de la presse, tout le monde sait aujourd'hui que, si ces dames ont obtenu des allocations se montant au 83 % de leur traitement, elles sont suivies d'assez près par les régents et les régentes, avec respectivement 62 % et 69 %. Or, comme on ignore dans le grand public que ces pourcentages ont été calculés sur des salaires rendus plus que modestes par la loi « d'économies » de 1935, comme on manque, d'autre part, d'indications détaillées sur les avantages obtenus par les autres classes de fonctionnaires, on va fatalement en déduire que, une fois de plus, les membres du corps enseignant ont été particulièrement comblés.

C'est pour cette raison que, dans le communiqué du 4 décembre, j'ai parlé d'un « rappel de leur situation de privilégiés ».

En substance, j'avais l'intention de m'élever contre cette habituelle mise en vedette des salaires payés aux membres de notre corporation, que j'estime nous être préjudiciable. Je regrette que la rédaction par trop lapidaire de la dernière partie de mon article ait pu motiver l'intervention de M. Renaud, qui voudra bien m'excuser de n'avoir pas été d'emblée plus explicite.

S. Z.

MISE AU POINT

Ainsi que je l'ai signalé dans le dernier numéro de l'année, l'article : « Le langage des chiffres » paru dans le Bulletin du 11 décembre, contient une inexactitude manifeste. Une inadvertance, imputable peut-être à l'extrême variabilité des salaires touchés au cours de ces dernières années, m'a fait assimiler l'allocation de base de 1947 à celle du premier trimestre de 1948, alors que la dite allocation avait été modifiée au 1er janvier 1948. C'était là une erreur « de base » qui, naturellement, devait fausser les conclusions.

Voici les chiffres rétablis dans leur réalité :

Situation de 1947, pour un instituteur marié sans enfant, au minimum du traitement :

Traitement initial	Fr. 4440.—
Allocation fixe	» 1200.—
Allocation de base, 25 % du traitement	» 1110.—
Allocation d'automne	» 250.—
Total	Fr. 7000.—

pour un instituteur marié, sans enfant, au traitement maximum :

Traitement légal	Fr. 6600.—
Allocation fixe	» 1200.—
Allocation de base, 25 % du traitement	» 1650.—
Allocation d'automne	» 250.—
Total	Fr. 9700.—

Les traitements de 1948 se sont élevés respectivement à Fr. 7245.40 et Fr. 10 231.— ; ils ont donc été augmentés de Fr. 275.40 et Fr. 531.— comparativement à ceux de 1947.

L'article du 11 décembre concluait à une diminution ; l'erreur était patente et la plupart des collègues l'auront immédiatement repérée. Quant aux autres, ils seront heureux sans doute, comme je l'ai été moi-même, de se rendre compte que nous n'avons point travaillé à la baisse.

S. Z.

JURA

POUR L'AN NEUF

A vous tous, collègues de Romandie, le Jura bernois apporte ses vœux les meilleurs pour l'an de grâce 1949 !

« Par quoi, mes fils, je vous admoneste qu'employiez votre jeunesse à bien profiter en étude et en vertu, à fuir plaisirs comme abus et vanités, à toujours demeurer par louables exemples pédagogues bien formés et bien natures, endouairés et ornés en courage et philosophie. »

CHOSSES SÉRIEUSES !

Le Comité cantonal de la SIB communique que la double votation concernant les modifications des statuts et notre affiliation au Cartel cantonal a été positive ; voici quelques chiffres :

Modifications des statuts : 872 oui, 7 non 17 abstentions.

Affiliation au Cartel cantonal : 823 oui, 23 non, 41 abstentions.

Une délégation du Comité cantonal invitera M. le Directeur de l'instruction publique à faire convoquer aussitôt que possible la commission extra-parlementaire chargée d'étudier le *projet de loi sur les traitements*. On souhaite qu'il en sorte quelque chose de pratique qui satisfasse les désirs légitimes du corps enseignant.

L'Ecole secondaire de St-Imier a un nouveau directeur en la personne de M. Lucien Morel, maître en cet établissement. L'« Educateur » lui adresse ses vives félicitations et ses vœux pour une carrière féconde. Il exprime à M. Paul Flotron, ancien directeur, sa gratitude pour tout ce qu'il a donné à cette école et ses vœux les meilleurs pour sa santé et des années bénies. Le soussigné, ancien élève de M. Flotron, ne saurait laisser passer l'événement sans dire son témoignage de reconnaissance à ce pédagogue à qui il doit tant.

Le Comité central de la S.P.J. est convoqué à Delémont le 15 janvier prochain, avec les tractanda suivants :

Comptes S.P.J. 1948. — Budget S.P.J. 1949. — Enquête Chabloz, selon l'« Educateur » du 4 décembre 1948. — Conseil scolaire jurassien et Comité de Moutier. — Commission pour l'étude de la thèse No 4 du Congrès de Bienne. — Remise des pouvoirs au nouveau Comité central. — Divers et imprévu.

Le correspondant à l'« Educateur » tiendra ses lecteurs au courant des délibérations prévues.

H. Reber.

REMERCIEMENTS ET... VŒUX

Au commencement de cette année nouvelle, je me sens pressé d'exprimer à tous les collaborateurs de l'« Educateur » ma très vive reconnaissance. Qu'ils soient félicités surtout pour la bonne grâce qu'ils ont mise à répondre à mes sollicitations, pour la conscience et la ponctualité avec lesquelles ils ont préparé leurs publications. Quand on sait l'effort qu'exige la mise au point de certains articles pédagogiques et documentaires, quand on connaît la difficulté de présenter avec clarté des leçons ou de simples indications pratiques, on s'étonne de rencontrer un assez grand nombre de collègues disposés à cette entraide professionnelle. Un très chaleureux merci pour l'aide fidèle qu'ils m'ont apportée ! A ceux qui pourraient douter de l'utilité de leurs écrits, je voudrais transmettre ici les remerciements qui me sont adressés en cours d'années par de nombreux maîtres heureux de la vie de notre journal et reconnaissants de la matière qu'il leur apporte.

D'aucuns me demandent de publier plus souvent des numéros de 24 pages qui tous, disent-ils, nous ont donné entière satisfaction. On voudrait aussi une illustration plus abondante. Un seul obstacle s'oppose encore à ces vœux qui sont aussi les miens : le manque d'argent. L'« Educateur » est un journal pauvre. Peut-être faudrait-il dire « un journal de pauvres », si l'on songe aux discussions qui précèdent toute augmentation du tarif d'abonnement. Pourtant, si l'on portait de 10 fr. 50 à 12 fr. l'abonnement annuel, on permettrait la réalisation d'un numéro de 24 pages tous les 15 jours, on faciliterait considérablement le travail du rédacteur moins serré pour ses mises en pages, moins limité pour l'élaboration des clichés. Un franc par mois pour son journal corporatif et professionnel, serait-ce excessif ? Assistera-t-on, en 1949, au miracle d'une assemblée annuelle du corps enseignant qui, témoignant assez d'attachement et d'intérêt pour son « Educateur », déciderait d'elle-même l'augmentation signalée plus haut ? L'encouragement, pour nous, serait de taille.

A. Chabloz.

BIBLIOGRAPHIE

Le général Guisan, par Edouard Chapuisat. 176 pages. Broché Fr. 6.50. Librairie Payot, Lausanne.

Le général Guisan est sans doute l'une des personnalités sur lesquelles les regards se sont le plus portés chez nous au cours des dix dernières années. Il a surtout su se montrer plus qu'un chef, un homme dont les qualités faites d'un si heureux mélange des dons de l'esprit et du cœur, autorisaient toutes les confiances. Son activité ne fut d'ailleurs pas uniquement d'ordre militaire ; elle s'étend encore au domaine social, comme le prouve le dernier chapitre. En contact avec le peuple, le général a su atteindre tous les milieux, prenant d'utiles initiatives, apportant partout le réconfort de son optimisme. L'auteur relate plusieurs anecdotes qui démontrent à quel point il s'est rendu populaire, disons mieux, il s'est fait aimer, et en quelle estime on le tient au delà de nos frontières. Un tel livre sera sans doute dans toutes les familles suisses, car c'est l'hommage le plus mérité que l'on ait adressé jusqu'ici à celui dont la devise est tenir et servir.

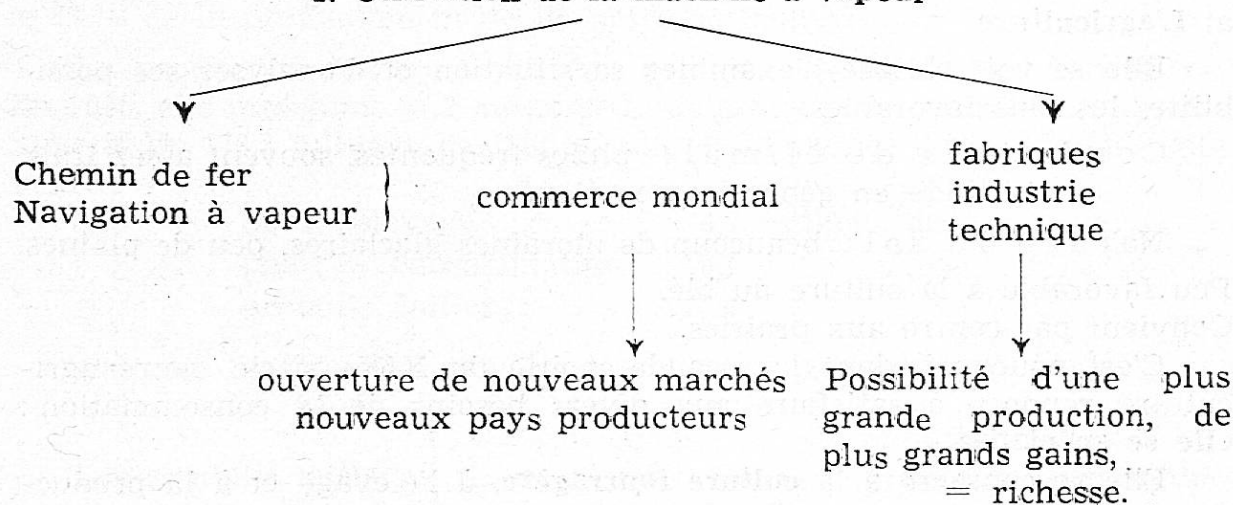
PARTIE DOCUMENTAIRE

LA SUISSE ÉCONOMIQUE ¹

Jusque vers le milieu du XIX^e siècle, la Suisse se suffisait presque à elle-même. La production agricole parvenait à répondre aux besoins de la consommation. Le travail à domicile, l'artisanat, les petites usines au bord des rivières s'efforçaient de satisfaire les demandes d'une population qui comptait environ 2 millions d'habitants.

Cet équilibre économique fut rompu au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. La cause de cette rupture avec les conséquences qu'elle a entraînées se résume comme suit :

1. Utilisation de la machine à vapeur



2. Forte augmentation de la population

à cause d'une plus grande prospérité, amélioration de la santé publique (progrès de l'hygiène)

1871	—	2,68 millions d'hab.
1880	—	2,84
90	—	2,95
1900	—	3,30
10	—	3,73
20	—	3,88
30	—	4,05
40	—	4,23
44	—	4,36

Etablir la courbe (population en ligne verticale, années en ligne horizontale).

Noter les périodes de plus grand accroissement et l'expliquer.

L'agriculture suisse ne peut plus nourrir une population si nombreuse. Sa production est limitée :

1. par les conditions du climat et par la nature du sol ;
2. par une importation de produits étrangers (de pays favorables à certaines cultures) qui malgré les frais de transport sont meilleur marché que les produits indigènes.

¹ Traduit et adapté de la *Neue Schulpraxis* (abonnement recommandé à la Gutenbergstrasse 13, St-Gall).

Le tableau suivant montre les répercussions de cette concurrence étrangère sur la culture du blé en Suisse :

en 1850, production suffisante pour nourrir la population pendant 1 année

75	»	»	»	260 jours
1900	»	»	»	80 »
1910	»	»	»	55 »
1915	»	»	»	53 »
1920	»	»	»	115 »
1937	»	»	»	117 »
1938	»	»	»	150 »

Transformation de notre économie

Notre économie dut s'adapter à ces circonstances nouvelles.

a) L'agriculture.

Elle se voit obligée d'examiner sa situation et d'analyser ses possibilités les plus favorables.

Conditions de climat : pluies fréquentes, souvent assez frais, altitude en général assez élevée.

↓ Nature du sol : beaucoup de moraines glaciaires, peu de plaines. Peu favorable à la culture du blé. Convient par contre aux prairies.

C'est pourquoi, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, notre agriculture renonce à satisfaire aux divers besoins de la consommation : elle se spécialise.

Elle se consacre à la culture fourragère, à l'élevage et à la production laitière.

Augmentation du nombre des vaches et des porcs de 1866 à 1939 :

	vaches	porcs	
1866	553	304 millions	Etablir les courbes du nombre de
76	592	334 »	têtes : vaches et porcs.
86	663	400 »	
96	688	570 »	Constater et expliquer l'énorme ac-
06	786	549 »	croissement du nombre des vaches
16	849	544 »	de 1896 à 1916 correspondant à une
26	876	637 »	diminution passagère du nombre des
36	882	877 »	porcs.
39	926		

L'utilisation du sol (1939) montre très clairement la spécialisation :

Cultures fourragères	8 049 km ²	Blé	2 186 km ²
Prairies et pâturages	10 032 km ²	Autres cultures	1 357 km ²
		Vigne	113 km ²
	18 081 km ²		3 656 km ²
		Forêt	10 244 km ²
		Improductif	9 311 km ²
			19 555 km ²

Calculer : a) la surface totale de la Suisse ;

b) la surface utilisée par l'agriculture en % de la surface totale ;

c) la surface utilisée par les cultures fourragères, prairies et pâturages en % de la surface totale.

Représenter :

a) chaque genre de production par une colonne ($1000 \text{ km}^2 = 1 \text{ cm.}$) ;

b) la surface de la Suisse par un rectangle de 20,5 cm. de longueur, et porter sur sa longueur la surface de chaque culture ($1000 \text{ km}^2 = 0,5 \text{ cm.}$).

En 1939, l'élevage et la production laitière représentaient environ le 77 % de la production brute de notre agriculture.

La production laitière est le but principal de la culture fourragère. En 1938, elle atteignait 27,2 millions de quintaux pour un montant approximatif de 472,3 millions de francs. Elle était utilisée de la manière suivante :

pour l'élevage :	4,7 millions de q.
pour la consommation :	10,1 » »
produits laitiers :	12,4 » »

Calculer chacune des utilisations en % de la production totale.

Les produits laitiers	{	—> fromage	—	exportation
		—> beurre	—	propre consommation
		—> lait condensé	—	exportation

Développement de l'industrie

A première vue, la Suisse paraissait incapable de développer chez elle une grande industrie.

En effet, elle ne possède aucun des éléments nécessaires au développement industriel :

pas de matière première — minerais, végétaux textiles,
pas de carburants — houille, pétrole,
pas de contact direct avec la mer.

Par contre, elle a des avantages importants qu'il faut souligner :

un artisanat développé et largement répandu ;
une population habile, particulièrement douée pour un travail soigné, précis et solide ;
de grandes lignes ferrées qui en font un pays de transit ;
d'importantes forces hydrauliques.

Comme l'agriculture ne peut plus nourrir le pays, il faut acheter à l'étranger la plus grande partie des produits alimentaires. **Une abondante importation devient nécessaire.** Pour pouvoir payer cette importation, il

faut vendre des produits suisses à l'étranger, sinon le pays s'appauvrit rapidement : **Une importante exportation s'impose.**

D'où la nécessité de créer des activités rémunératrices :

- a) vente de l'excédent de la production agricole : produits laitiers et bétail d'élevage ;
- b) vente des produits que de nouvelles industries allaient fournir.

Bien des fabriques qui se développèrent provenaient de petites industries déjà existantes.

Ainsi, le tissage à domicile donna naissance à la grande industrie textile florissante au milieu du siècle — cotonnades, soieries, broderies. L'orfèvrerie de Genève, la fabrication des montres venue de France, amenèrent l'industrie horlogère à Genève et dans le Jura.

Le tableau des principales exportations se présentait en 1850 de la manière suivante :

Produits laitiers (fromage)	20 millions	
Soieries	300 »	
autres textiles	103 »	
machines	20 »	
montres	47 »	
Total	540 millions	soit 215 fr. par hab.

C'est de l'industrie textile qu'est sortie l'industrie des machines si prospère aujourd'hui. Diverses usines métallurgiques de réputation mondiale aujourd'hui ont été à l'origine des fabriques de textiles. Par exemple Joweid, à Rüti, Rieder, à Töss, Escher-Wyss, à Zurich. La transformation se réalisa de la manière suivante, grâce à un labeur acharné et intelligent :

Fabriques de textiles sur les rivières, utilisant des métiers à tisser de provenance étrangère (anglaise),

+

adjonction d'un atelier de réparations pour exécuter les réparations sur place,

+

amélioration des métiers utilisés par les propres inventions de l'industriel suisse,

+

adjonction d'une petite usine pour la construction de nouveaux métiers perfectionnés utilisés par la fabrique,

+

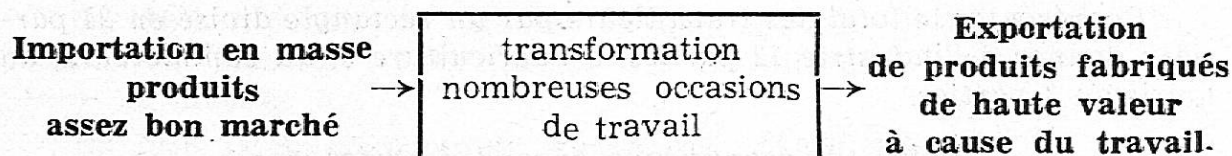
à cause de l'excellente qualité des métiers suisses, construction d'une fabrique de machines textiles.

Les fabriques de rubans de soie à Bâle utilisaient des colorants tirés des plantes ; quand on sut extraire des couleurs du goudron de houille, ces maisons s'adjoignirent des usines de colorants qui conduisirent à la grande industrie chimique (colorants, produits pharmaceutiques et photographiques, etc.).

Ainsi se détachèrent 4 groupes d'industries :

- 1) Industries textiles ;
- 2) » horlogère, 60 à 70 % du commerce mondial ;
- 3) » des machines et appareils ;
- 4) » chimiques.

Elles suscitèrent deux grands courants :



Le tableau des exportations en 1937 se présentait comme suit :

Produits alimentaires	79 millions
Soieries	91 »
Autres textiles	115 »
Produits chimiques	199 »
Machines	239 »
Horlogerie	241 »

à 13 wagons importés correspond 1 wagon exporté

à 7,6 millions de t. importées = 0,6 millions exportées

200 fr. la t. de matières importées = 1800 fr. la t. de produits exportés

à 1 fr. de matières importées = 9 fr. de produits exportés.

La Suisse qui ne possède ni mines, ni richesses d'aucune sorte **exporte son travail.**

1 Suisse sur 3 vit de l'exportation.

La prospérité de notre vie économique dépend donc de l'étranger et cette situation n'est pas sans danger. Car toutes les crises qui se produisent même sur des terres lointaines ont leurs répercussions dans notre pays.

Les portes de la Suisse sont Bâle, Genève, Chiasso, Buchs.

Mouvement démographique

Le développement industriel a profondément modifié la répartition de la population du pays qui se concentre de plus en plus dans les villes. Alors que, en 1850, nous possédions 4 villes de plus de 10 000 habitants, nous en comptons 31 aujourd'hui groupant 1 639 000 hab. sur une population totale de 4 265 000 hab.

De 1850 à 1941, Zurich a passé de 41 500 à 336 000 ; Bâle de 27 800 à 162 000, Genève de 37 700 à 124 400, Lausanne de 17 000 à 92 000, Olten de 1634 à 15 200.

En 1800, la Suisse avait 1,6 million d'habitants; 6 sur 7 vivaient d'agriculture; 1 sur 4 aujourd'hui; et notre pays est le plus industrialisé du monde après l'Angleterre et la Belgique.

Voici comment se répartissent les principaux groupes de professions en 1939 :

Industrie et artisanat : 850 000 pers. ($\frac{1}{4}$ de femmes); il y a 50 ans : 540 000.

Agriculture : 420 000 ($\frac{1}{8}$ de femmes); il y a 50 ans : 490 000.

Commerce : 230 000 ($\frac{2}{5}$ de femmes); il y a 50 ans : 60 000.

Tourisme et hôtellerie : 210 000 ($\frac{2}{3}$ de femmes); il y a 50 ans : 65 000.

Total : 1 710 000 travailleurs. — Le solde : personnel de maison, administration publique, professions libérales.

Représenter le total des travailleurs par un rectangle divisé en 24 parties; donner à l'industrie 12 parties, à l'agriculture 6, au commerce 3, au tourisme 3 parties.

Notre vie économique dépend de l'étranger

Comme nous l'avons vu, notre pays ne peut pas vivre sans exporter. Aussitôt que l'étranger restreint ses achats chez nous, notre activité périclète. Il en fut ainsi dès 1930.

Crise mondiale de 1930

Quelques chiffres montreront comment elle a troublé notre économie agricole :

Agriculture	1929	1933	1935
Exportation de fromage	103 millions de fr.	44 millions	34 millions
lait condensé	40 millions de fr.	8,7 millions	4,8 millions

Ces chiffres montrent éloquemment le recul de l'exportation de notre surproduction agricole.

Résultat :

1. Surabondance de fromage. (Propagande : N'oubliez pas le fromage.)
2. Diminution de la production fromagère au profit de la production augmentée de beurre.
3. Surabondance de beurre —> mélange obligatoire de beurre et de graisse alimentaire.
4. Surabondance de viande de porc à cause d'un élevage intensif.
5. Surabondance de lait —> le Conseil fédéral ordonne une limitation de la production.

En résumé, la production laitière se trouve dans des conditions difficiles parce que tous ses produits surabondent, ils ne peuvent tous être consommés dans le pays, l'exportation se fait mal, les prix baissent.

La Confédération proposa une diminution de la production des fourrages et une augmentation de la surface réservée à la culture des céréales. Dès 1931, la Confédération achète, elle-même, le blé indigène à un prix rémunérateur pour le paysan et contrôle l'importation de blés étrangers.

En 1929, 80 600 ha. sont réservés aux céréales.

En 1938, 109 000 ha. sont réservés aux céréales.

Cette transformation est importante puisqu'elle permet une diminution des importations de céréales en même temps qu'une diminution de la production laitière.

Nos industries pendant la crise de 1930

<i>Exportations de</i>	<i>1929</i>	<i>1933</i>	<i>1935</i>	<i>en millions de fr.</i>
montres	307	96	125	
machines	242	92	99	
aluminium	31	7	15	
textiles	154	37,4	22,5	
produits chimiques	54	35	43	

Ce tableau permet de mesurer le ralentissement de notre production industrielle. Résultat : licenciement des travailleurs —> le chômage —> la misère.

En 1936, la Suisse comptait à peu près 125 000 chômeurs.

La misère à cause de la surabondance des produits !

C'est à cette époque que pour maintenir les prix, en Amérique du Sud, on jetait des tonnes de sucre et de café à la mer, en Australie on détruisait 800 000 moutons, au Danemark on faisait de l'engrais avec 24 000 vaches. Et ce ne sont là que quelques exemples. Pendant ce temps, on comptait dans le monde 2 400 000 hommes qui avaient faim.

C.

BIBLIOGRAPHIE

Collection d'albums pour enfants illustrés par la photographie en couleurs. I. Premiers objets. II. Le bébé, histoire de Pierre et de son frère nouveau-né. III. Fleurs et fruits. Illustré de photographies en couleurs, cartonné. Fr. 4.80. Librairie Payot, Lausanne.

« Premiers objets » s'adresse aux tout petits, 2 à 3 ans, qui retrouveront en le feuilletant des objets familiers, représentés sous leur aspect le plus naturel, tel jouet, telle gourmandise, aideront l'enfant à développer en lui le sens des formes, des couleurs et des combinaisons. Le second album est une histoire pour les plus grands, 4 à 6 ans. La voici : Pierre est un garçonnet qui est seul d'abord, mais apprend un jour qu'il aura un petit frère. Le nouveau-né venu, il éprouve quelques déceptions et vexations, mais quand enfin il peut l'associer à ses jeux, son bonheur est complet. Ces événements sont contés à la fois par un texte d'une grande justesse psychologique et des images frappantes de vérité. Le troisième ouvrage est d'une conception originale et nouvelle. Il est destiné aux enfants de 6 à 12 ans et leur fait connaître les fleurs et les fruits de 15 plantes diverses. Grâce à une disposition spéciale des pages, qui sont coupées par le milieu, ils pourront se livrer à un jeu amusant, consistant à placer en regard les unes des autres les fleurs et les fruits de la même plante. Le texte et l'illustration contribueront à cultiver leur goût et à leur faire apprécier la beauté des choses.

PARTIE PRATIQUE

Allemand (exercices sur le pronom relatif)

Le pronom relatif féminin, neutre ou pluriel (au nominatif) :

- Es ist eine gute Sache, *die* ein gutes Ende nimmt.
- Er schlachtet das Huhn, *das* goldene Eier legt.
- Es ist ein schlechtes Schaf, *das* seine Wolle nicht tragen mag.
- Das Bier, *das* nicht getrunken wird, hat seinen Zweck verfehlt !
- Maria hat das gute Teil erwählt, *das* soll nicht von ihr genommen werden.
- Hunde, *die* viel bellen, beißen nicht.
- Hühner, *die* viel gackern, legen wenig Eier.
- Mädchen, *die* pfeifen, Hühner, *die* krähen, muss man den Hals umdrehen !
- Es gibt viele Esel, *die* nur auf zwei Füßen gehen.
- Es gibt viele Diebe, *die* man nicht kennt.
- Man muss mit den Ochsen (Pferden) pflügen, *die* man hat.
- Jage mit den Hunden, *die* du hast.
- Es beten nicht alle, *die* in die Kirche gehen.
- Die Pest ergreift *die* am ersten, *die* sich vor ihr fürchten.
- Gott hilft *denen*, *die* sich selbst helfen.
- Es schlafen nicht alle, *welche* die Augen zu haben.

Le pronom relatif est à l'accusatif :

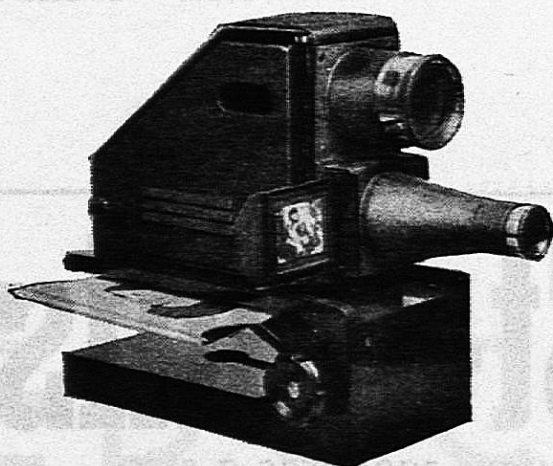
- Der Monat Mai ist ein Kuss, *den* der Himmel der Erde gibt. — Ein Fehler, *den* man bekennt, ist halb gebessert. — *Welchen* der Herr liebt, *den* straft er.
- Eine Last, *die* man gern trägt, fühlt man nicht.
- Wehe dem Lande, *das* ein Kind regiert.

Le pronom relatif est au datif :

- Wohl dem, *welchem* zu rechter Zeit das Auge aufgeht.
- Das ist ein Messer ohne Klinge, *dem* der Griff fehlt !
(... ein Rechen, eine Gabel ohne Zähne, *dem* (*der*) der Stiel fehlt.)
- Es ist besser einem Bären begegnen, *dem* die Jungen geraubt sind, als einem Narren (in seiner Narrheit).
- Es gibt Menschen, *denen* ihr Glück ihr Gott ist.

Pronom relatif avec préposition :

- Er verdient den Strick (das Seil) nicht, *mit dem* er gehängt wird. — Das Alter ist eine Krankheit, *an der* jeder sterben muss. — Die Bank kann stolz sein, *auf der* ein braver Mann sitzt. — Die beste Frau ist die, *von der* man am wenigsten spricht (idem : Das beste Mädchen...). — Man kennt nur diejenigen, *von denen* man leidet. — Das Betragen ist ein Spiegel, *in welchem* jeder sein Bild zeigt (Goethe).



**EPIDIASCOPES
FILMS-FIXES
CINÉS SCOLAIRES
LANTERNES DE PROJECTION
ECRANS, ETC...**

Envois des tarifs illustrés franco sur demande. Conditions spéciales pour écoles, instituts, paroisses, etc.

Facilités de paiement.

PHOTO POUR TOUS S.A. (maison spécialisée)

5, Bd Georges Favon **GENÈVE** Téléphone 4.24.96

Les bons restaurants lausannois...

AU VIEUX PRESSEIR

Son intimité ★ Son carnotzet ★ Son ambiance

Rue Etraz 1



Les flocons de savon

ALPINA

s'emploient aussi à froid

SAVONNERIE DE VILLENEUVE S.A.

ALPES VAUDOISES (1350 m. alt.)

Famille romande, cultivée, en séjour pour trois mois en chalet, cherche une VOLONTAIRE pour seconder la maîtresse de maison, et une DEMI-PENSIONNAIRE pouvant s'occuper d'enfants quelques heures par jour (120 francs par mois). Vie de famille, cuisine soignée. S'adresser à Mme Pierre Henchoz, La Comballaz.

Ecoles normales du canton de Vaud

Examens d'admission en 1949

Ils sont fixés du 2 au 5 mars et du 28 mars au 1^{er} avril. Inscriptions auprès du directeur jusqu'au 15 février à 18 heures. Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la « Feuille des avis officiels » du 11 janvier ou le « Bulletin officiel du Département de l'Instruction publique » de janvier-février que reçoit tout membre du corps enseignant primaire.

Châtel-St-Denis

Station idéale pour courses scolaires à ski
Sur annonce : rabais sur les deux monte-pente
qui fonctionnent en permanence

BUREAU OFFICIEL DE RENSEIGNEMENTS, TÉLÉPHONE 5.90.35

LE BRASSUS

VALLÉE DE JOUX

Le télé-ski des Mollards

vous transporte en 6 minutes à 1400 m. d'altitude, à proximité du Marchairuz et du Mont Tendre, région idéale pour le ski. Les possibilités de descente sont multiples; quatre à cinq pistes ont été judicieusement tracées. Des débutants aux compétiteurs, chacun sera satisfait.

TARIFS: 1 montée, Fr. 1.— Enfants 0.50.

Abonnements.

Facilités accordées aux membres du corps enseignant et aux écoles.

Vous vous trouvez devant des problèmes de toutes sortes au moment de votre installation.

Nous nous mettons à votre disposition pour les résoudre avec vous, sans engagement de votre part, et avec l'assurance de notre parfaite discrétion.

AMEUBLEMENTS SAINTE-LUCE S. A.

27, Petit-Chêne

LAUSANNE

Tél. 2 44 04

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S.A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

**Ecole
cantonale supérieure
de Commerce
de Lausanne**
(avec section féminine)

Cinq années de scolarité. Diplôme de maturité. Classes spéciales pour élèves de langue allemande. Classes mobiles pour les cours de langues et commerciaux.

Cours d'un trimestre, avec 18 heures de français par semaine.

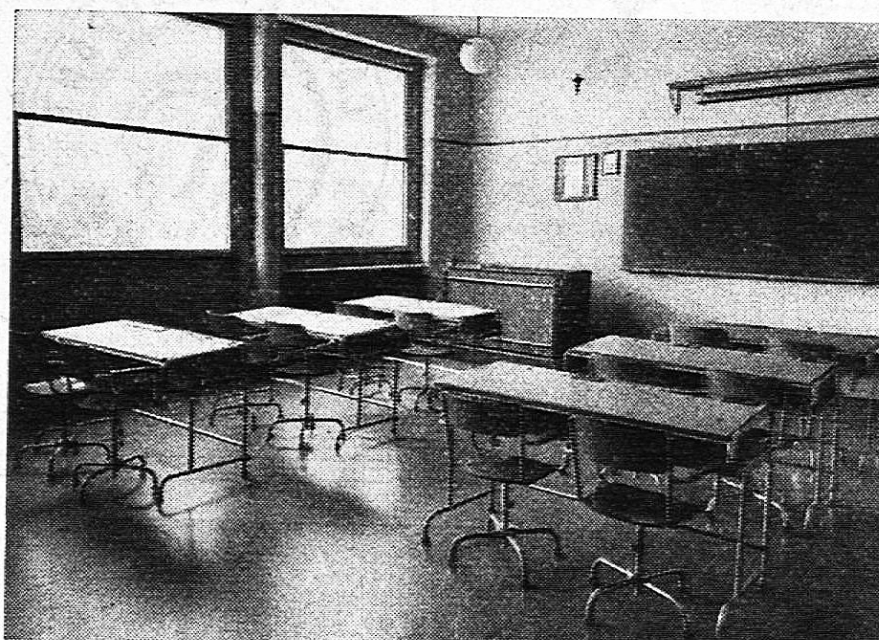
Cours de vacances en juillet et août.

Début de l'année scolaire : **19 avril 1949.**

La direction remet les programmes et fournit les renseignements.



La nouvelle gomme à effacer N° 149 pour écoles



Mobilier scolaire *Perfecta* en tubes d'acier

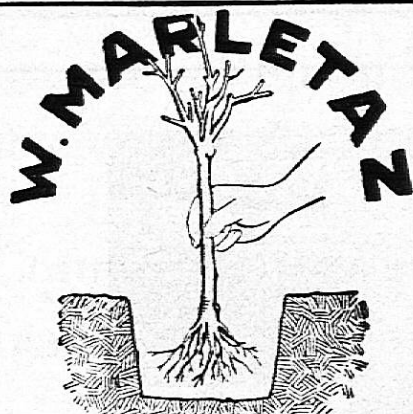
S.A. de Coopération Commerciale, Genève Tél. (022) 4.35.09
19, CROIX D'OR

Lait Guigoz



digestion facile, sécurité,
valeur nutritive adaptée
aux besoins du nourrisson,
régularité — tous les élé-
ments pour assurer à l'en-
fant une pleine santé.

En vente dans les pharmacies
et drogueries



PÉPINIÈRES - BEX (Vaud)

Arbres et arbustes fruitiers
et d'ornement en tous genres
Catalogue franco.



LAUSANNE

Salles pour
banquets
et sociétés

Stamm SPV

G. Eisenwein



**GEOGRAPHICA
HELVETICA**



Schweizerische Zeitschrift für Länder- und Völkerkunde
Revue Suisse de Géographie et d'Ethnographie

Erscheint vierteljährlich - Abonnement Fr. 8.—

Jedes Heft mit Landkarten-Beilage

KÜMMERLY & FREY . BERN

Geographischer Verlag